

Association Clamart





Démolition programmée de notre Maison de quartier :

Exigeons un référendum!

M. Berger a fait voter par sa majorité UMP-UDI au conseil municipal du 11 juillet 2014 la destruction de la Maison de quartier du Petit Clamart dans le cadre de la modification du programme du Campus Trivaux-La Garenne.

Cette maison de quartier a pourtant été construite récemment, en 2005, en étroite concertation avec les habitants. Elle est par définition la maison des habitants.

Actuellement, la Maison de quartier héberge les associations. les Nouvelles activités Périscolaires. Elle accueille les fêtes de famille et les activités des jeunes, grâce à son prix modique et son équipement moderne.

C'est le lieu d'expression de la démocratie locale. quand elle existait encore à Clamart.

Parce que cette maison de quartier est notre bien commun, nous, habitants du quartier, demandons un référendum d'initiative locale sur son avenir et ce projet de destruction.

Extrait du rapport de présentation de M. Berger au Conseil Municipal du 11 juillet 2014

Par délibération du 11 juillet 2014, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre.

Considérant qu'il convient d'adapter le projet de reconstruction des équipements du Campus Trivaux -Garenne, la Commune maître d'ouvrage a demandé les modifications suivantes :

modification des espaces extérieurs à proximité du complexe sportif (rétrocession d'emprise foncière supplémentaire par suppression de la bande parking - tennis et aménagement d'une

modification des espaces extérieurs sur le parvis (rétrocession d'emprise foncière supplémentaire par suppression de la maison de quartier et réaménagement du parvis), aménagement de deux voies nouvelles.

Je demande un référendum sur l'avenir de la Maison de Quartier du Petit Clamart et sur le projet de M. Berger de la détruire.

om:

Prénom:

Adresse:

E-mail: Signature:

Rejoignez-nous!

Agir pour Clamart

agirpourclamart@gmail.com

Francois LITWINSKI 191, avenue Victor Hugo **92140 CLAMART**







Clamartois